

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 357

13 mars 2007

SOMMAIRE

1. Sicav	17098	Greyleaves S.à r.l.	17108
Astar S.A.	17136	International Wine Tasting & Trading S.A.	17090
Atlantas Sicav	17096	KC Finance S.A.	17134
Bero S.A.	17094	La Hetraie Investissement S.A.	17093
Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N.	17097	Laredo S.A.	17090
Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N.	17098	Les Bierts	17095
Canirsa Holding S.A.	17136	Marowinia Holding S.A.	17091
Cologne Holding S.A.	17093	Monticello Properties	17096
Covinus Asbl	17104	Nobels S.A.	17094
DCC Funding S.à r.l.	17120	Paxedi S.A.	17094
DCC Funding S.à r.l.	17132	Pilkington Luxembourg No. 2 S.a.r.l.	17127
Escalette Investissements S.A.	17093	Reale S.A.	17096
Farina European Invest S.A.	17092	Saekacoatings S.A.	17092
Fininfor & Associés (Luxembourg) S.A. ..	17126	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II S.à r.l.	17130
Fioretti SA	17095	Sofiag S.A.	17091
Fomed S.A.	17091	Sorelu S.A.	17091
FREO Financial & Real Estate Operations, S.à r.l.	17130	Vita Investments S.A.	17096
Fundo	17090	VM Europe S.A.	17125
Global Trust Advisors S.A.	17135	Wilson Finance	17095
		Zougor Management S.à r.l.	17132

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUNDO à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021590/755/22.

International Wine Tasting & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021584/45/18.

Laredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 4 avril 2007 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021591/1267/15.

Sorelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 43.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *mardi 3 avril 2007* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021585/755/19.

Fomed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the
ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinary at the registered office at 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, on *Mars 21st, 2007* at 6.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Transfer the assets of Medic4all AG to the daughter company Medic4all Italy;
2. Miscellaneous.

The board of Directors.

Référence de publication: 2007021586/1142/14.

Sofia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.304.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le *29 mars 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021589/1023/16.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 29 mars 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021588/1023/19.

Saekacoatings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 4 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021592/1267/15.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 15 février 2007 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 mars 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:
La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.
La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007014297/755/22.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *jeudi 15 mars 2007* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames Monsieur les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007014299/755/19.

Cologne Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.546.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *22 mars 2007* à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017642/655/17.

La Hetraie Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 71.959.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *23 mars 2007* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017647/45/18.

Nobels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.739.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mars 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017933/45/17.

Bero S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 60.413.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 22 mars 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017934/833/19.

Paxedi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 52.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 22 mars 2007 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017935/833/18.

Les Bierts, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 51.336.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 22 mars 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007017936/833/18.

Fioretti SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 60.672.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 22 mars 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007017940/833/18.

Wilson Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.380.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017942/1023/16.

Monticello Properties, Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 22 mars 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007018499/795/15.

Vita Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 67.891.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra exceptionnellement le 21 mars 2007 à 11.00 heures au siège social, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire aux comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. ratification de la démission de deux membres du Conseil d'Administration et de la cooptation de leurs remplaçants;
- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. divers.

Référence de publication: 2007018501/45/18.

Reale S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on March 22, 2007 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007018494/795/16.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 22 mars 2007 à 14.30 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2006 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017943/755/30.

Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 15.543.

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL S.A. - S.A.B.E.G.H.I.N., avec siège social à Luxembourg, 21, côte d'Eich, constituée par acte notarié, en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 20 janvier 1978 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 15 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- Modification de la durée de la société et mise en conformité de l'article 3 des statuts.
- Modification de l'objet social afin d'éliminer toutes mentions afférentes à la loi du 31 juillet 1929 et mise en conformité de l'article 4 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société, pour la porter d'une durée limitée à une durée illimitée. En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin d'éliminer toutes mentions afférentes à la loi du 31 juillet 1929.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, Fr. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, vol.157S, fol. 90, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021587/220/66.

(070029065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 15.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, en date du 27 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021634/220/10.

(070029066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Im Jahre zweitausendundsieben, am achten Februar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von 1. SICAV (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem damaligen

Amsitz in Mersch, am 22. Oktober 2003, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») am 12. November 2003 veröffentlicht wurde, statt.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Joachim Kuske, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, statt.

Der Vorsitzende bestimmte Herrn Christoph Schäfers, Privatbeamter, wohnhaft in Esch an der Alzette, zum Protokollführer.

Die Versammlung bestimmte Herrn Gérard Pirsch, Privatbeamter, wohnhaft in Esch an der Alzette, zum Wahlprüfer.

Nachdem das Büro auf diese Weise gebildet wurde, wurde folgendes festgestellt:

I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird dem vorliegenden Protokoll zum Zwecke der Einreichung bei der zuständigen Behörde (Registrierungsbehörde) als Anlage beigelegt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden dem vorliegenden Protokoll ebenfalls als Anlage beigelegt.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

Die Genehmigung des Vorschlags, die Satzung der Gesellschaft zu ändern. Der vorbenannte Vorschlag umfasst folgende Änderungen:

1. Der Artikel 3 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Alleiniger Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist die Platzierung der ihr zur Verfügung stehenden Gelder in übertragbaren Wertpapieren jeglicher Art, Geldmarktinstrumenten und anderen zulässigen Vermögensgegenständen zu dem Zweck, die Anlagerisiken zu streuen und ihren Aktionären (die «Anteilhaber») das Ergebnis der Verwaltung ihrer Vermögenswerte zuteil werden zu lassen.

Die Gesellschaft darf in vollem Umfang dessen, was der Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002») zulässt, alle Maßnahmen ergreifen und Handlungen vornehmen, die ihr zur Erreichung und Förderung ihres Unternehmensgegenstandes nützlich erscheinen.»

2. Der zweite Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Das Mindestkapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000 Euro).»

3. Der dritte Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird ersatzlos gestrichen. Die nachfolgende Nummerierung der Abschnitte des Artikels 5 erfolgen unter Beachtung dieser Änderung.

4. Der dritte Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, jederzeit gemäß Artikel 24 dieser Satzung voll eingezahlte Anteile zuzuteilen und auszugeben, und zwar auf Grundlage des Nettoinventarwertes je Anteil, der gemäß Artikel 23 dieser Satzung ermittelt wird, ohne den bestehenden Anteilhabern Vorzugsrechte zur Zeichnung der auszugebenden Anteile einzuräumen.»

5. Der fünfte Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Bei der Gesellschaft handelt es sich um eine «Umbrella-Struktur» im Sinne der Bestimmungen des Gesetzes von 2002.»

6. Der Satz 1 des sechsten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Verwaltungsrat kann jederzeit nach freiem Ermessen einen oder weitere Teilfonds, sowie Anteilklassen auflegen. Die Gewinne aus der Ausgabe von Anteilen des jeweiligen Teilfonds werden gemäß Artikel 3 dieser Satzung in Wertpapieren, Geldmarktinstrumente oder sonstige gesetzlich zulässige Vermögensgegenstände investiert, die der geographischen Lage, der Branche, Währungszone oder bestimmten Arten von Aktien oder Anleihen entsprechen.»

7. Der siebte Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Des Weiteren kann der Verwaltungsrat beschließen, innerhalb eines Teilfonds zwei oder mehrere Teilklassen einzurichten, deren Gelder im allgemeinen gemäß der speziellen Anlagepolitik des betreffenden Teilfonds gemeinsam investiert werden, wobei für jede Teilkategorie jedoch eine spezifische Ankauf- und Rücknahmegebührenstruktur, eine bestimmte Ausgabe- und Sicherungspolitik oder sonstige spezielle Merkmale wie bspw. eine bestimmte Anlegerzielgruppe Anwendung finden.»

8. Lit. a) des ersten Abschnitts von Artikel 8 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«keine institutionellen Anleger im Sinne des Artikels 129 des Gesetzes von 2002 (die «Institutionellen Anleger»), soweit Anteile auf Beschluss des Verwaltungsrates nur durch solche Institutionelle Anleger gehalten werden dürfen, oder»

9. Der Satz 1 des ersten Abschnitts von Artikel 10 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber (die «Jahreshauptversammlung») wird nach luxemburgischem Recht in Luxemburg am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an demjenigen anderen Ort in Luxemburg abgehalten, der in der Einberufung angegeben ist, und zwar am letzten Donnerstag im Januar jeden Jahres um 14 Uhr.»

10. In Artikel 11 der Satzung wird ein neuer vierter Abschnitt eingefügt, der wie folgt lautet:

«Eine Teilnahme der Anteilhaber an Hauptversammlungen ist ebenfalls per Videokonferenz oder anderen Kommunikationsmethoden möglich, falls diese Methoden eine Identifikation der Anteilhaber erlauben und welche den Anteilhabern eine fortwährende und effektive Teilnahme an der Hauptversammlung ermöglichen.»

11. Der Satz 2 des ersten Abschnitts von Artikel 12 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Die Einberufung muss die Tagesordnung enthalten und mindestens 14 Tage vor der Versammlung an jeden Inhaber von Namensanteilen an dessen im Anteilhaberregister eingetragene Anschrift versendet werden.»

12. Der zweite Abschnitt von Artikel 12 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Bei Ausgabe von Inhaberanteilen muss die Einberufung ebenfalls, gemäß dem Luxemburger Recht, im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg («Mémorial») und in einer luxemburgischen Zeitung sowie in derjenigen (denjenigen) weiteren Zeitung(en) veröffentlicht werden, welche der Verwaltungsrat beschließt.»

13. Der Satz 1 des achten Abschnitts von Artikel 14 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Jedes zur persönlichen Teilnahme an der Sitzung verhinderte Mitglied des Verwaltungsrates kann an dieser Verwaltungsratssitzung im Wege einer Telefonkonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel, die die Identifikation dieses Verwaltungsratsmitglieds ermöglichen und bei denen alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich verständigen (gegenseitig wahrnehmen) können, teilnehmen.»

14. Der zweite Abschnitt von Artikel 16 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Dem Verwaltungsrat obliegt die Festlegung der Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen unter Berücksichtigung derjenigen Beschränkungen, die Teil I des Gesetzes von 2002, oder die geltenden Gesetze und Verwaltungsbestimmungen derjenigen Länder, in denen die Anteile der Gesellschaft dem Publikum zum Erwerb angeboten werden und in den Prospekten für das Angebot der Anteile beschrieben werden, auferlegen.»

15. Der dritte und vierte Abschnitt von Artikel 16 werden ersatzlos gestrichen. Die nachfolgende Nummerierung der Abschnitte des Artikels 16 erfolgen unter Beachtung dieser Änderung.

16. Der erste Satz des dritten Abschnitts von Artikel 16 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Verwaltungsrat kann beschließen, das Vermögen der Gesellschaft wie folgt anzulegen:»

17. Nr. (v) des dritten Abschnitts von Artikel 16 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«in jede andere Art an zulässigen Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten, Instrumenten oder Vermögensgegenständen innerhalb der durch den Verwaltungsrat unter Beachtung der von Gesetzes wegen oder nach den geltenden Verwaltungsbestimmungen festgelegten Grenzen.»

18. Der vierte Abschnitt von Artikel 16 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Verwaltungsrat kann beschließen, bis zu 100% des Nettovermögens eines Teilfonds der Gesellschaft nach dem Grundsatz der Risikostreuung in Wertpapieren, und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem durch die zuständige Aufsichtsbehörde genehmigten Drittstaat, der im Verkaufsprospekt der Gesellschaft bezeichnet wird, oder von internationalen Organismen öffentlichrechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden. Dies gilt unter dem Vorbehalt, dass die Gesellschaft bei Geltendmachung dieser Bestimmung sie Wertpapiere aus mindestens 6 verschiedenen Emissionen halten muss, wobei die Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Nettovermögens des Teilfonds nicht übersteigen darf.»

19. Im fünften, sechsten und siebten Abschnitt von Artikel 16 der Satzung wird jeweils der Wortlaut «Ab dem 13. Februar 2004 ist die Gesellschaft» durch den Wortlaut «Die Gesellschaft ist» ersetzt.

20. In Artikel 16 der Satzung wird ein neunter Abschnitt eingefügt, der wie folgt lautet:

«Die Gesellschaft wird nicht mehr als 10% der Nettovermögenswerte eines Teilfonds in Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Artikel 41 (1) (e) des Luxemburger Gesetzes von 2002 anlegen.»

21. Der erste Abschnitt von Artikel 20 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Die Prüfung der Geschäfte der Gesellschaft und ihrer Rechnungslegung insbesondere ihres Jahresabschlusses obliegt einem (oder mehreren) Wirtschaftsprüfer(n) (réviseur d'entreprises agréé), dem die im Gesetz von 2002 vorgeschriebenen gesetzlichen Pflichten obliegen. Der Wirtschaftsprüfer wird durch die Jahreshauptversammlung der Gesellschaft bis zum Abhalten der darauf folgenden Jahreshauptversammlung bestellt.»

22. Der dritte Abschnitt von Artikel 22 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Die Gesellschaft kann die Ermittlung des Nettoinventarwertes eines Teilfonds, des Zeichnungs-, Rücknahme- und Umtauschpreises sowie die Ausgabe und Rücknahme und den Umtausch von Anteilen in solche eines anderen Teilfonds aussetzen:»

23. Lit. A. (c) des dritten Abschnitts von Artikel 23 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«alle Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, Beteiligungen, Rentenwerte, Schuldtitel, Anteile/Aktien an Organismen für gemeinsame Anlagen, Options- oder Zeichnungsrechte, Bezugsrechte und sonstigen erlaubten Anlagen und Wertpapiere, welche die Gesellschaft hält oder zum Gegenstand eines Kontraktes gemacht hat»

24. Im dritten Abschnitt lit. A. (g) Nr. (2) und Nr. (3) von Artikel 23 der Satzung wird jeweils das Wort «Wertpapiere» durch den weiteren Wortlaut «Wertpapiere und/oder derivate(n) Finanzinstrumente(n)» ergänzt.

25. In den dritten Abschnitt lit. A. von Artikel 23 der Satzung werden die Nr. (4), Nr. (5), Nr. (6) und Nr. (7) eingefügt, die wie folgt lauten:

«4) Derivate Finanzinstrumente, welche weder an einer Wertpapierbörse noch auf einem geregelten Markt gehandelt werden, werden in einer zuverlässigen und verlässlichen Art täglich bewertet und gemäß den üblichen Marktusancen durch einen von der Gesellschaft ernannten kompetenten Experten überprüft.

(5) Anteile oder Aktien an Organismen für gemeinsame Anlagen werden zu ihrem zuletzt verfügbaren Nettovermögenswert abzüglich etwaiger Kommissionen bewertet.

(6) Flüssige Mittel und Geldmarktinstrumente werden zu ihrem Nominalwert zuzüglich allen aufgelaufenen Zinsen oder auf Grund einer getilgten Kostenbasis, wie durch den Verwaltungsrat festgelegt werden kann, bewertet. Alle anderen Aktiva werden, wenn es der gängigen Praxis entspricht, in der gleichen Weise bewertet.

(7) Für den Fall, dass die oben genannten Bewertungsmethoden unangemessen oder irreführend sind, kann der Verwaltungsrat den Wert der Anlagen anpassen oder die Verwendung einer anderen Verwendungsmethode für die Vermögenswerte der Gesellschaft erlauben wenn er erachtet, dass die Umstände eine solche Anpassung rechtfertigen oder dass eine andere Verwendungsmethode angewandt werden sollte, um eine genauere Bewertung der Investitionen zu erreichen.»

26. Der dritte Abschnitt unter lit. D. von Artikel 23 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Anteil des Portfolios, das allen Teilklassen eines Teilfonds gemeinschaftlich gehört und das jedem Teilfonds zugewiesen werden kann, wird unter Berücksichtigung von Ausgaben, Rücknahmen, Ausschüttungen sowie Zahlungen von teilklassenspezifischen Aufwendungen, der Erzielung von Gewinnen oder Renditen aus teilklassenspezifischen Vermögensgegenständen bestimmt, wobei die unten beschriebenen Bewertungsregeln entsprechend Anwendung finden.»

27. Der letzte Satz des zweiten Abschnitts von Artikel 24 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Dies erfolgt, indem der Gesellschaft für den Verwaltungsrat annehmbare Wertpapiere oder sonstige zulässige Anlagen zur Verfügung gestellt werden, die mit der Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen der Gesellschaft vereinbar sind.»

28. Der erste Abschnitt von Artikel 25 wird wie folgt abgeändert:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines Jahres und endet am 30. September des darauf folgenden Jahres.»

29. Die Artikelüberschrift «Depotbank» wird geändert in «Depotbank und Verwaltungsgesellschaft».

30. In Artikel 27 der Satzung wird ein neuer erster Abschnitt eingefügt, der wie folgt lautet:

«Die Gesellschaft hat die Möglichkeit mit einer gemäß Kapitel 13 des Gesetzes von 2002 zugelassenen Verwaltungsgesellschaft einen Verwaltungsdienstleistungsvertrag einzugehen, in welchem sie eine solche Verwaltungsgesellschaft bestellt um der Gesellschaft Dienstleistungen betreffend Anlageverwaltung, administrativen Tätigkeiten und Vertrieb zur Verfügung zu stellen.»

31. Der Satz 1 des zweiten Abschnitts von Artikel 27 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Die Gesellschaft schließt einen Depotbankvertrag mit einer Bank ab, die die Anforderungen des Gesetzes von 2002 erfüllt (die «Depotbank»).»

32. Der Satz 1 des fünften Abschnitts von Artikel 29 der Satzung wird wie folgt abgeändert:-

«Unter den im vorstehenden Abschnitt beschriebenen Umständen kann der Verwaltungsrat ebenfalls beschließen, einen Teilfonds zu schließen, indem er ihn in einen anderen Teilfonds der Gesellschaft oder in einen anderen Organismus für gemeinsame Anlagen, in einen Teilfonds (der «Neue Teilfonds») oder eine Teilkasse desselben (die «Neue Teilkasse»), welcher nach Teil I des Gesetzes von 2002 organisiert ist, einbringt (die «Verschmelzung»).»

33. Artikel 31 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Alle nicht in dieser Satzung geregelten Sachverhalte bestimmen sich nach dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften sowie dem Gesetz von 2002, in ihrer jeweils geltenden Fassung.»

Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, ordnungsgemäß durch eine Mitteilung an die Aktionäre, versandt am 30.01.2007 geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein.

Ausweislich der Teilnehmerliste sind 312.185,740 der 455.170,466 sich im Umlauf befindlichen Aktien in der heutigen Hauptversammlung anwesend oder vertreten.

Die Hauptversammlung kam ordnungsgemäß zustande und kann demzufolge wirksam über die Tagesordnungspunkte beschließen.

Nach eingehender Beratung fasste die Hauptversammlung mit 312.184 Stimmen folgenden Beschluss:

Beschluss

1. Die Änderung des Artikels 3 der Satzung wie folgt:

«Alleiniger Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist die Platzierung der ihr zur Verfügung stehenden Gelder in übertragbaren Wertpapieren jeglicher Art, Geldmarktinstrumenten und anderen zulässigen Vermögensgegenständen zu dem Zweck, die Anlagerisiken zu streuen und ihren Aktionären (die »Anteilinhaber») das Ergebnis der Verwaltung ihrer Vermögenswerte zuteil werden zu lassen.

Die Gesellschaft darf in vollem Umfang dessen, was der Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002») zulässt, alle Maßnahmen ergreifen und Handlungen vornehmen, die ihr zur Erreichung und Förderung ihres Unternehmensgegenstandes nützlich erscheinen.»

2. Die Änderung des zweiten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«Das Mindestkapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000 Euro).»

3. Die ersatzlose Streichung des dritten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung, wobei die nachfolgende Nummerierung der Abschnitte des Artikels 5 unter Beachtung dieser Änderung erfolgt.

4. Die Änderung des dritten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, jederzeit gemäß Artikel 24 dieser Satzung voll eingezahlte Anteile zuzuteilen und auszugeben, und zwar auf Grundlage des Nettoinventarwertes je Anteil, der gemäß Artikel 23 dieser Satzung ermittelt wird, ohne den bestehenden Anteilinhabern Vorzugsrechte zur Zeichnung der auszugebenden Anteile einzuräumen.»

5. Die Änderung des fünften Abschnitts von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«Bei der Gesellschaft handelt es sich um eine «Umbrella-Struktur» im Sinne der Bestimmungen des Gesetzes von 2002.»

6. Die Änderung des ersten Satzes des sechsten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«Der Verwaltungsrat kann jederzeit nach freiem Ermessen einen oder weitere Teilfonds, sowie Anteilklassen auflegen. Die Gewinne aus der Ausgabe von Anteilen des jeweiligen Teilfonds werden gemäß Artikel 3 dieser Satzung in Wertpapiere, Geldmarktinstrumente oder sonstige gesetzlich zulässige Vermögensgegenstände investiert, die der geographischen Lage, der Branche, Währungszone oder bestimmten Arten von Aktien oder Anleihen entsprechen.»

7. Die Änderung des siebten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«Des Weiteren kann der Verwaltungsrat beschließen, innerhalb eines Teilfonds zwei oder mehrere Teilklassen einzurichten, deren Gelder im allgemeinen gemäß der speziellen Anlagepolitik des betreffenden Teilfonds gemeinsam investiert werden, wobei für jede Teilkategorie jedoch eine spezifische Ankauf- und Rücknahmegebührenstruktur, eine bestimmte Ausgabepolitik, eine Sicherungspolitik oder sonstige spezielle Merkmale wie bspw. eine bestimmte Anlegerzielgruppe Anwendung finden.»

8. Die Änderung der lit. a) des ersten Abschnitts von Artikel 8 der Satzung wie folgt:

«keine institutionellen Anleger im Sinne des Artikels 129 des Gesetzes von 2002 (die «Institutionellen Anleger»), soweit Anteile auf Beschluss des Verwaltungsrates nur durch solche Institutionelle Anleger gehalten werden dürfen, oder»

9. Die Änderung des ersten Satzes des ersten Abschnitts von Artikel 10 der Satzung wie folgt: Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber (die «Jahreshauptversammlung») wird nach luxemburgischem Recht in Luxemburg am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an demjenigen anderen Ort in Luxemburg abgehalten, der in der Einberufung angegeben ist, und zwar am letzten Donnerstag im Januar jeden Jahres um 14 Uhr.»

10. Die Einfügung eines neuen vierten Abschnitts in Artikel 11 der Satzung, der wie folgt lautet:

«Eine Teilnahme der Anteilhaber an Hauptversammlungen ist ebenfalls per Videokonferenz oder anderen Kommunikationsmethoden möglich, falls diese Methoden eine Identifikation der Anteilhaber erlauben und welche den Anteilhabern eine fortwährende und effektive Teilnahme an der Hauptversammlung ermöglichen.»

11. Die Änderung des zweiten Satzes des ersten Abschnitts von Artikel 12 der Satzung wie folgt:

«Die Einberufung muss die Tagesordnung enthalten und mindestens 14 Tage vor der Versammlung an jeden Inhaber von Namensanteilen an dessen im Anteilhaberregister eingetragene Anschrift versendet werden.»

12. Die Änderung des zweiten Abschnitts von Artikel 12 der Satzung wie folgt:

«Bei Ausgabe von Inhaberanteilen muss die Einberufung ebenfalls, gemäß dem Luxemburger Recht, im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg («Mémorial») und in einer luxemburgischen Zeitung sowie in derjenigen (denjenigen) weiteren Zeitung(en) veröffentlicht werden, welche der Verwaltungsrat beschließt.»

13. Die Änderung des ersten Satzes des achten Abschnitts von Artikel 14 der Satzung wie folgt:

«Jedes zur persönlichen Teilnahme an der Sitzung verhinderte Mitglied des Verwaltungsrates kann an dieser Verwaltungsratsitzung im Wege einer Telefonkonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel, die die Identifikation dieses Verwaltungsratsmitglieds ermöglichen und bei denen alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich verständigen (gegenseitig wahrnehmen) können, teilnehmen.»

14. Die Änderung des zweiten Abschnitts von Artikel 16 der Satzung wie folgt:

«Dem Verwaltungsrat obliegt die Festlegung der Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen unter Berücksichtigung derjenigen Beschränkungen, die Teil I des Gesetzes von 2002, oder die geltenden Gesetze und Verwaltungsbestimmungen derjenigen Länder, in denen die Anteile der Gesellschaft dem Publikum zum Erwerb angeboten werden und in den Prospekten für das Angebot der Anteile beschrieben werden, auferlegen.»

15. Die ersatzlose Streichung des dritten und vierten Abschnitts von Artikel 16, wobei die nachfolgende Nummerierung der Abschnitte des Artikels 16 unter Beachtung dieser Änderung erfolgen.

16. Die Änderung des ersten Satzes des dritten Abschnitts von Artikel 16 der Satzung wie folgt: «Der Verwaltungsrat kann beschließen, das Vermögen der Gesellschaft wie folgt anzulegen:»

17. Die Änderung der Nr. (v) des dritten Abschnitts von Artikel 16 der Satzung wie folgt: «in jede andere Art an zulässigen Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten, Instrumenten oder Vermögensgegenständen innerhalb der durch den Verwaltungsrat unter Beachtung der von Gesetzes wegen oder nach den geltenden Verwaltungsbestimmungen festgelegten Grenzen.»

18. Die Änderung des vierten Abschnitts von Artikel 16 der Satzung wie folgt:

«Der Verwaltungsrat kann beschließen, bis zu 100% des Nettovermögens eines Teilfonds der Gesellschaft nach dem Grundsatz der Risikostreuung in Wertpapieren, und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem durch die zuständige Aufsichtsbehörde genehmigten Drittstaat, der im Verkaufsprospekt der Gesellschaft bezeichnet wird, oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden. Dies gilt unter dem Vorbehalt, daß die Gesellschaft bei Geltendmachung dieser Bestimmung sie Wertpapiere aus mindestens 6 verschiedenen Emissionen halten muß, wobei die Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Nettovermögens des Teilfonds nicht übersteigen darf.»

19. Die Ersetzung des Wortlauts jeweils im fünften, sechsten und siebten Abschnitt von Artikel 16 der Satzung «Ab dem 13. Februar 2004 ist die Gesellschaft» durch den Wortlaut «Die Gesellschaft ist».

20. Die Einfügung eines neunten Abschnitts in Artikel 16 der Satzung, der wie folgt lautet:

«Die Gesellschaft wird nicht mehr als 10% der Nettovermögenswerte eines Teilfonds in Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Artikel 41 (1) (e) des Luxemburger Gesetzes von 2002 anlegen.»

21. Die Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 20 der Satzung wie folgt:

«Die Prüfung der Geschäfte der Gesellschaft und ihrer Rechnungslegung insbesondere ihres Jahresabschlusses obliegt einem (oder mehreren) Wirtschaftsprüfer(n) (réviseur d' entreprises agréé), dem die im Gesetz von 2002 vorgeschriebenen gesetzlichen Pflichten obliegen. Der Wirtschaftsprüfer wird durch die Jahreshauptversammlung der Gesellschaft bis zum Abhalten der darauf folgenden Jahreshauptversammlung bestellt.»

22. Die Änderung des dritten Abschnitts von Artikel 22 der Satzung wie folgt:

«Die Gesellschaft kann die Ermittlung des Nettoinventarwertes eines Teilfonds, des Zeichnungs-, Rücknahme- und Umtauschpreises sowie die Ausgabe und Rücknahme und den Umtausch von Anteilen in solche eines anderen Teilfonds aussetzen:»

23. Die Änderung der lit. A. (c) des dritten Abschnitts von Artikel 23 der Satzung wie folgt:

«alle Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, Beteiligungen, Rentenwerte, Schuldtitel, Anteile/Aktien an Organismen für gemeinsame Anlagen, Options- oder Zeichnungsrechte, Bezugsrechte und sonstigen erlaubten Anlagen und Wertpapiere, welche die Gesellschaft hält oder zum Gegenstand eines Kontraktes gemacht hat»

24. Die Ergänzung des Wortes jeweils im dritten Abschnitt lit. A. (g) Nr. (2) und Nr. (3) von Artikel 23 der Satzung «Wertpapiere» durch den weiteren Wortlaut «Wertpapiere und/oder derivative(n) Finanzinstrumente(n)».

25. Die Einfügung der Nr. (4), Nr. (5), Nr. (6) und Nr. (7) in dem dritten Abschnitt lit. A. des Artikels 23 der Satzung, die wie folgt lauten:

«(4) Derivate Finanzinstrumente, welche weder an einer Wertpapierbörse noch auf einem geregelten Markt gehandelt werden, werden in einer zuverlässigen und verlässlichen Art täglich bewertet und gemäß den üblichen Marktusancen durch einen von der Gesellschaft ernannten kompetenten Experten überprüft.

(5) Anteile oder Aktien an Organismen für gemeinsame Anlagen werden zu ihrem zuletzt verfügbaren Nettovermögenswert abzüglich etwaiger Kommissionen bewertet.

(6) Flüssige Mittel und Geldmarktinstrumente werden zu ihrem Nominalwert zuzüglich allen aufgelaufenen Zinsen oder auf Grund einer getilgten Kostenbasis, wie durch den Verwaltungsrat festgelegt werden kann, bewertet. Alle anderen Aktiva werden, wenn es der gängigen Praxis entspricht, in der gleichen Weise bewertet.

(7) Für den Fall, dass die oben genannten Bewertungsmethoden unangemessen oder irreführend sind, kann der Verwaltungsrat den Wert der Anlagen anpassen oder die Verwendung einer anderen Verwendungsmethode für die Vermögenswerte der Gesellschaft erlauben wenn er erachtet, dass die Umstände eine solche Anpassung rechtfertigen oder dass eine andere Verwendungsmethode angewandt werden sollte, um eine genauere Bewertung der Investitionen zu erreichen.»

26. Die Änderung des dritten Abschnitts unter lit. D. des Artikels 23 der Satzung wie folgt:

«Der Anteil des Portfolios, das allen Teilklassen eines Teilfonds gemeinschaftlich gehört und das jedem Teilfonds zugewiesen werden kann, wird unter Berücksichtigung von Ausgaben, Rücknahmen, Ausschüttungen sowie Zahlungen von teilklassenspezifischen Aufwendungen, der Erzielung von Gewinnen oder Renditen aus teilklassenspezifischen Vermögensgegenständen bestimmt, wobei die unten beschriebenen Bewertungsregeln entsprechend Anwendung finden.»

27. Die Änderung des letzten Satzes des zweiten Abschnitts von Artikel 24 der Satzung wie folgt:

«Dies erfolgt, indem der Gesellschaft für den Verwaltungsrat annehmbare Wertpapiere oder sonstige zulässige Anlagen zur Verfügung gestellt werden, die mit der Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen der Gesellschaft vereinbar sind.»

28. Die Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 25 wie folgt:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines Jahres und endet am 30. September des darauf folgenden Jahres.»

29. Die Änderung der Artikelüberschrift «Depotbank» in «Depotbank und Verwaltungsgesellschaft».

30. Die Einfügung eines neuen ersten Abschnitts in Artikel 27 der Satzung, der wie folgt lautet:

«Die Gesellschaft hat die Möglichkeit mit einer gemäß Kapitel 13 des Gesetzes von 2002 zugelassenen Verwaltungsgesellschaft einen Verwaltungsdienstleistungsvertrag einzugehen, in welchem sie eine solche Verwaltungsgesellschaft bestellt um der Gesellschaft Dienstleistungen betreffend Anlageverwaltung, administrativen Tätigkeiten und Vertrieb zur Verfügung zu stellen.»

31. Die Änderung des ersten Satzes des zweiten Abschnitts von Artikel 27 der Satzung wie folgt:

«Die Gesellschaft schließt einen Depotbankvertrag mit einer Bank ab, die die Anforderungen des Gesetzes von 2002 erfüllt (die «Depotbank»).»

32. Die Änderung des ersten Satzes des fünften Abschnitts von Artikel 29 der Satzung wie folgt:

«Unter den im vorstehenden Abschnitt beschriebenen Umständen kann der Verwaltungsrat ebenfalls beschließen, einen Teilfonds zu schließen, indem er ihn in einen anderen Teilfonds der Gesellschaft oder in einen anderen Organismus für gemeinsame Anlagen, in einen Teilfonds (der «Neue Teilfonds») oder eine Teilkasse desselben (die «Neue Teilkasse»), welcher nach Teil I des Gesetzes von 2002 organisiert ist, einbringt (die «Verschmelzung»).»

33. Die Änderung des Artikels 31 der Satzung wie folgt:

«Alle nicht in dieser Satzung geregelten Sachverhalte bestimmen sich nach dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften sowie dem Gesetz von 2002, in ihrer jeweils geltenden Fassung.»

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, wurde diese daraufhin geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kuske, C. Schäfers, G. Pirsch, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol.157S, fol.93, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende kopie, zum zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 27. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007021644/242/322.

(070031340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Covinus Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6990 Rameldange, 43C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 6.951.

STATUTS

L'an deux mille sept, le 7 février 2007.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

- 1) François Warken, demeurant à L-6990 Rameldange
- 2) Judith Petitjean, demeurant à L-2627 Luxembourg;
- 3) Jean-Marc Ueberecken, demeurant à L-2627 Luxembourg;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il est formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination COVINUS ASBL (ci-après l' «Association»).

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à 43C, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet la détention et la mise à disposition de ses membres de véhicules automoteurs. Le but de l'Association est la mise en commun et le partage des frais de fonctionnement et de perte de valeur des véhicules.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet et notamment l'acquisition et la vente des véhicules à détenir ou détenus par l'association. L'Association pourra opérer des comptes en banque et contracter des emprunts ou conclure tout autre contrat (notamment tout type de contrat de leasing) pour financer l'acquisition des véhicules ou ses frais de fonctionnement.

B. Conditions d'admission et de démission des membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

L'Association se compose de:

- a) membres fondateurs
- b) membres effectifs
- c) membres adhérents

Les membres fondateurs sont François Warken et Jean-Marc Ueberecken.

Art. 6. Les candidats membres devront être présentés par un membre existant.

Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission de membres potentiels qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 7. Tout membre qui compromet (es intérêts de l'Association ou qui se rend coupable de manquements graves aux statuts ou au règlement intérieur de l'association pourra être exclu de l'Association.

Tout membre qui n'a pas payé les cotisations lui incombant endéans un délai de trois (3) mois après l'échéance des cotisations pourra également être exclu de l'Association.

Art. 8. En cas de décès d'un membre :

- a) ses parts peuvent passer à ses héritiers avec l'accord du Conseil d'Administration ;
- b) les héritiers ont le droit de demander le rachat des parts en question à l'association ;
- c) en cas de refus de l'agrément, l'association a l'obligation de racheter les parts en question.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Les membres fondateurs possèdent un droit de veto, y inclus en ce qui concerne leur propre exclusion.

Le membre démissionnaire ou exclu a droit à sa part des actifs nets (calculés notamment sur base de la valeur de marché de véhicules détenus) de l'Association (abstraction faite des cotisations annuelles de l'année en cours) proportionnellement au nombre des parts qu'il détient dans l'Association. Les mêmes règles valent en cas de décès d'un membre dans les cas énumérés au points b) et c) ci-dessus.

C. Recettes

Art. 9.

9.1. Droit d'entrée et parts

Les membres fondateurs et effectifs devront s'acquitter d'un droit d'entrée fixé souverainement par le Conseil d'Administration et qui sera fonction (i) de la valeur des véhicules propriété de l'Association, (ii) du prix des véhicules à acquérir, (Ni) du nombre de parts déjà émises et (iv) du nombre de parts à émettre au nouveau membre. Le droit d'entrée ne pourra être inférieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) par membre fondateur ou effectif.

Chaque membre fondateur ou effectif recevra des parts dans l'association en contrepartie de son droit d'entrée.

Chaque part a une valeur nominale de un euro (EUR 1) et donne droit à une voix aux assemblées générales des membres.

Les parts ne sont pas transmissibles (même à des membres de l'Association) sans l'accord du Conseil d'Administration. Il sera tenu un registre des parts. L'acquisition des véhicules sera financée par le droit d'entrée, les cotisations ou des emprunts.

9.2. Cotisation annuelle

Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association (y inclus éventuellement la perte de valeur des véhicules) seront couverts par les cotisations annuelles qui seront fixées souverainement par le Conseil d'Administration. Les cotisations annuelles pourront également servir à la constitution d'un fonds de réserve pour parer à toutes éventualités.

Le Conseil d'Administration établira dans le règlement intérieur un mécanisme de détermination de la cotisation annuelle à payer par les différents membres ayant pour but de répartir et de faire supporter les frais généraux de l'Association par les membres en fonction (i) de l'utilisation effective par chaque membre des différents véhicules et (ii) du nombre de parts détenues par chaque membre dans l'association. Le Conseil d'Administration déterminera les échéances de paiement des cotisations.

9.3. Membres adhérents

Les membres adhérents devront seulement s'acquitter d'une cotisation annuelle à fixer souverainement pas le Conseil d'Administration et qui ne pourra être supérieure à EUR 250. Chaque membre adhérent recevra une part dans l'Association.

D. Conseil d'Administration

Art. 10. L'administration de l'Association est confiée à un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'Association. Il est notamment chargé de la gestion administrative et financière de l'Association.

Le Conseil d'Administration est composé de deux (2) membres au moins. Les membres fondateurs sont membres de droit du Conseil d'Administration et ils ne pourront être révoqués aussi longtemps qu'il sont membres de l'Association. Le Conseil d'Administration décide en particulier de l'acquisition et de la cession des véhicules après consultation de tous les membres effectifs.

Art. 11. Le conseil d'administration peut élire un président et un vice-président parmi ses membres. Le conseil peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Art. 12. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un administrateur. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Si un président du Conseil d'Administration a été nommé, celui-ci présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, la résolution sera rejetée, le président n'ayant pas de voix prépondérante. Pour être valablement prises, toutes résolutions devront réunir les voix unanimes des deux membres fondateurs.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 14. L'Association n'est valablement engagée que par la signature de deux administrateurs, à moins d'une délégation spéciale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

E. Fonctionnement de l'Association

Art. 16. L'Association engage le personnel nécessaire pour assurer son fonctionnement. Le personnel est lié à l'Association par un contrat de louage de service.

Art. 16. Le conseil d'administration arrête un règlement d'ordre intérieur. Le règlement d'ordre intérieur et les modifications y apportées sont à approuver par l'assemblée générale des membres à une majorité simple des voix valablement émises, sans quorum de présences.

F. Exercice Social

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

G. Assemblée générale

Art. 19. Il est tenu au moins une assemblée générale chaque année. Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le conseil d'administration.

Une assemblée devra être convoquée par le conseil d'administration sur demande d'un vingtième des membres effectifs.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée. Chaque part donne droit à un vote. Il est loisible aux membres de s'y faire représenter par un autre membre mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le conseil d'administration et qui sont acceptées par l'assemblée générale.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement émises. Toute décision doit réunir les voix des membres fondateurs pour être valablement prise, quelque soit l'objet de la décision.

En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 20. Les convocations doivent être adressées à tous les membres au moins huit jours à l'avance sauf le cas d'extrême urgence et porter indication de l'ordre du jour. Ces convocations pourront être envoyées par fax, courrier postal ou électronique ou par tout autre moyen de communication.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 21. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres;
- e) la dissolution de l'Association.

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres (par tête) fondateurs et effectifs de l'Association.

Une modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix valablement émises et devra réunir les voix des deux membres fondateurs.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix valablement émises;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne seront pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 23. Toute modification aux statuts doit être publiée au Mémorial.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 24. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le bureau de l'assemblée et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue au siège de l'Association.

G. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 25. En cas de dissolution de l'Association, les membres fondateurs agiront comme liquidateurs. A défaut, l'assemblée générale nommera un liquidateur qui payera toutes les dettes de l'Association avant de répartir l'actif social entre les différents membres en fonction des parts que chaque membre détient dans l'Association.

Art. 26. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

F. Warken / J. Petitjean / J-M. Ueberecken

Liste des membres au 7 février 2007

Membres fondateurs

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité
Warken	François	L-6990 Rameldange	Luxembourgeoise
Ueberecken	Jean-Marc	L-2627 Luxembourg	Luxembourgeoise

Membres effectifs

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité
-----	--------	---------	-------------

Membres adhérents

17108

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité
Petitjean	Judith	L-2627 Luxembourg	Belge

Référence de publication: 2007021641/250/184.
Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06397. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Greyleaves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.436.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mrs. Annick Braquet, with professional address in Mersch, representing:

I. Guglielmo Maisto, lawyer, born in Genoa on 13 September 1952, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda; by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006;

II. Paolo Ludovici, chartered accountant, born in Rome on 9 July 1965, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006;

III. Andrea Manzitti, lawyer, born in Genoa on 24 June 1961, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 16, 2006;

IV. Claudia Molinari, lawyer, born in Genoa on 10 January 1953, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006;

V. Federico Andreoli, lawyer, born in Vercelli on 15 June 1964, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 19, 2006

VI. Marco Cerrato, lawyer, born in Avellino on 12 May 1968, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 18, 2006;

VII. Loredana Conidi, chartered accountant, born in Milan on 6 March 1971, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 18, 2006;

VIII. Anna Paola Deiana, chartered accountant, born in Cagliari on 22 October 1966, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Turin, on December 19, 2006;

IX. Carlo Galli, chartered accountant, born in Ivrea on 20 September 1969, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 18, 2006;

X. Ricardo Michelutti, lawyer, born in Milan on 18 December 1968, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda,

by virtue of a proxy given in Milan, on December 18, 2006;

XI. Andrea Parolini, chartered accountant, born in Lecco on 29 December 1967, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006;

XII. Nicola Saccardo, chartered accountant, born in Mantova on 31 October 1973, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006;

XIII. Stefano Simontacchi, chartered accountant, born in Milan on 25 September 1970, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 18, 2006;

XIV. Marco Valdonio, chartered accountant, born in Varese on 19 December 1974, with professional address in Milan, 5, Piazza Meda;

by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006;

XV. MAISTO E ASSOCIATI, a professional association with registered office in Milan, 5, Piazza Meda,

by virtue of a proxy given in Milan, on December 15, 2006.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the only shareholders of GREYLEAVES LIMITED, a company with limited liability company incorporated and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8ZB, having a share capital of twenty-two thousand euro (EUR 22,000.-) divided into eleven thousand two hundred twenty (11,220) A shares and ten thousand seven hundred eighty (10,780) B Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (the Company).

II. By written resolutions of the shareholders of the Company validly adopted on November 11, 2006, acting in accordance with article 77 of the articles of association of the Company and 127Q(1) of the Companies (Jersey) Law 1991, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office and principal establishment from Jersey to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Jersey to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management from Jersey to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name GREYLEAVES, S.à r.l., acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at September 30, 2006;

4. Change of the accounting year of the Company as to have it end on February 28, 2007 and subsequently have an accounting year starting on March 1 of each year and ending on February 28 of each year;

5. Increase of the par value of the shares of the Company to twenty-five euro (EUR 25.-) by cancellation of ten thousand seven hundred seventy-one (10,771) A shares and ten thousand three hundred forty-nine (10,349) B shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

6. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

7. Revocation of the current directors, special vote of discharge and appointment of new managers for an unlimited duration;

8. Establishment of the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The shareholders unanimously resolve to transfer the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company from Jersey to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The shareholders further declare that all formalities required under the laws of the Jersey to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The shareholders unanimously resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GREYLEAVES, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The shareholders unanimously approve the balance sheet of the Company as at September 30, 2006, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The shareholders unanimously decide to change the accounting year of the Company as to have it end on February 28, 2007 and subsequently have an accounting year starting on March 1 of each year and ending on February 28 of the following year.

Fifth resolution

As a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality, the shareholders unanimously resolve to increase the par value of the shares of the Company to twenty-five euro (EUR 25.-) by cancellation of ten thousand seven hundred seventy-one (10,771) A shares and ten thousand three hundred forty-nine (10,349) B shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) so that the share capital of the Company is set at twenty-two thousand euro (EUR 22,000.-) divided into four hundred forty-nine (449) A shares (the A Shares) and four hundred thirty-one (431) B shares (the B Shares) having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the rights attached to them following the amendment and restatement of the articles of association of the Company and allocated as follows:

- I. 160 A Shares are allocated to Guglielmo Maisto;
- II. 69 A Shares and 3 B Shares are allocated to Paolo Ludovici;
- III. 116 A Shares and 5 B Shares are allocated to Andrea Manzitti;
- IV. 102 A Shares and 29 B Shares are allocated to Claudia Molinari;
- V. 6 B shares are allocated to Federico Andreoli;
- VI. 41 B Shares are allocated to Marco Cerrato;
- VII. 16 B Shares are allocated to Loredana Conidi;
- VIII. 8 B Shares are allocated to Anna Paola Deiana;
- IX. 41 B Shares are allocated to Carlo Galli;
- X. 51 B Shares are allocated to Riccardo Michelutti;
- XI. 41 B Shares are allocated to Andrea Parolini;
- XII. 20 B Shares are allocated to Nicola Saccardo;
- XIII. 8 B Shares are allocated to Stefano Simontacchi;
- XIV. 16 B Shares are allocated to Marco Valdonio;
- XV. 140 B Shares are allocated to MAISTO E ASSOCIATI.

In addition to the above, the following Shares are jointly held as follows:

- I. 1 A Share is jointly held by Andrea Manzitti (20%), Paolo Ludovici (72%) and Claudia Molinari (8%);
- II. 1 A Share is jointly held by Claudia Molinari (80%) and Maisto e Associati (20%);
- III. 1 B Share is jointly held by Federico Andreoli (20%), Loredana Conidi (52%) and Anna Paola Deiana (28%);
- IV. 1 B Share is jointly held by Riccardo Michelutti (64%), Marco Cerrato (32%) and Carlo Galli (28%);
- V. 1 B Share is jointly held by Carlo Galli (28%), Claudia Molinari (64%) and Andrea Parolini (8%);
- VI. 1 B Share is jointly held by Andra Parolini (24%), Nicola Saccardo (64%) and Stefano Simontacchi (12%);
- VII. 1 B Share is jointly held by Stefano Simontacchi (16%), Marco Valdonio (52%) and Andrea Manzitti (32%); and
- VIII. 1 B Share is jointly held by Andrea Manzitti (36%), Paolo Ludovici (40%) and Maisto e Associati (24%).

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GREYLEAVES, S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-two thousand euro (EUR 22,000.-) represented by four hundred forty-nine (449) A shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the A Shares) and four hundred thirty-one (431) B shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the B Shares, and together with the A Shares, the Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles, provided that any increase of capital so made will result in the issuance of new A Shares and new B Shares in the same proportion as the A Shares bear to the B Shares in the initial subscribed capital of the Company, unless otherwise decided by the majority of the partners.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. A Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. Subject to the provisions of article 189 of the Law, if the Company has more than one partner, the transfer of A Shares to non-partners is subject to the prior approval of the holders of A Shares representing at least three quarters of the portion of the share capital of the Company pertaining to the holders of A Shares.

6.4. No B Share shall be transferred except in accordance with clause 6.5 below save and except a transfer made with the written consent of all holders of A Shares.

6.5. Any holder of B Shares desiring to transfer any B Shares shall make a written request to the Company to transfer the shares and such request will constitute the Company his agent to sell the shares to any holder of A Shares at the par value of the shares. The shares shall be offered in the first instance to all holders of A Shares on terms that the shares will be sold to the holders of A Shares accepting the offer and if more than one in proportion to the existing holdings of A Shares. If on the expiry of the two months after the date upon which the Company received the above request, the Company has not found purchasers for all the shares, the holder of B Shares shall be at liberty, until the expiration of four months from such moment, to transfer all or any of the shares to any person and at any price, or by way of gift; provided that if the board of managers shall so resolve the Company may inform the holder of B Shares that the Company will as soon as practicable purchase the all the B shares at the par value.

With the consent in writing of all holders of A Shares, the procedure laid down by clause 6.5 can be waived or varied.

6.6. The special rights attached to each class of shares may be varied or abrogated, either whilst the Company is a going concern or during or in contemplation of a winding up, by a resolution of the general meeting of partners of the Company and with the consent in writing of the holders of the majority of the issued shares of such class.

6.7. Any partner shall be entitled:

(a) without payment, to one certificate for all his shares of each class and, when part only of the shares comprised in a certificate is sold or transferred, to a new certificate for the remainder of the shares so comprised; or

(b) upon payment of such sum for each certificate as the managers shall from time to time determine, to several certificates each for one or more of his shares of any class.

6.8. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.9. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of March of each year and end on the twenty-eighth February of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Seventh resolution

The shareholders resolve to remove JURIS LIMITED and LIVELY LIMITED, as Director of the Company with immediate effect and to grant them, by special vote, full discharge for the exercise of their mandate. Now therefore, the shareholders unanimously resolve to appoint with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- Joost Tulkens, born on April 26, 1973 in Someren (The Netherlands), having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Bart Zech, born in Putten (The Netherlands), on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Eighth resolution

The shareholders unanimously resolve to establish the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, représentant:

I. Guglielmo Maisto, avocat, né à Genoa le 13 septembre 1952, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

II. Paolo Ludovici, expert-comptable, né à Rome le 9 juillet 1965, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

III. Andrea Manzitti, avocat, née à Genoa le 24 juin 1961, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 16 décembre 2006;

IV. Claudia Molinari, avocat, née à Genoa le 10 janvier 1953, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

V. Federico Andreoli, avocat, né à Vercelli le 15 juin 1964, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 19 décembre 2006;

VI. Marco Cerrato, avocat, né à Avellino le 12 mai 1968, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 18 décembre 2006;

VII. Loredana Conidi, expert-comptable, née à Milan le 6 mars 1971, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 18 décembre 2006;

VIII. Anna Paola Deiana, expert-comptable, née à Cagliari le 22 octobre 1966, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Turin le 19 décembre 2006;

IX. Carlo Galli, expert-comptable, né à Ivrea le 20 septembre 1969, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 18 décembre 2006;

X. Ricardo Michelutti, avocat, né à Milan le 18 décembre 1968, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan; en vertu d'une procuration donnée à Milan le 18 décembre 2006;

XI. Andrea Parolini, expert-comptable, née à Lecco le 29 décembre 1967, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

XII. Nicola Saccardo, expert-comptable, né à Mantova le 31 octobre 1973, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

XIII. Stefano Simontacchi, expert-comptable, né à Milan le 25 septembre 1970, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 18 décembre 2006;

XIV. Marco Valdonio, expert-comptable, né à Varese le 19 décembre 1974, avec adresse professionnelle à 5, Piazza Meda, Milan;

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

XV. Maisto e Associati, une association professionnelle ayant son siège social au 5, Piazza Meda, Milan,

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 décembre 2006;

Lesdites procurations resteront, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de GREYLEAVES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8ZB, ayant un capital social de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) représenté par onze mille deux cent vingt (EUR 11.220,-) parts sociales A et dix mille sept cent quatre-vingt (10.780) parts sociales B ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (la Société).

II. Par résolutions écrites des actionnaires de la Société valablement adoptée le 11 novembre 2006, agissant conformément avec l'article 77 des statuts de la Société et 127(Q)1 de la loi (Jersey) de 1991 sur les sociétés, une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social statuaire et son principal établissement de Jersey à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de Jersey afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie desdites résolutions resteront annexées au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statuaire, du principal établissement et du lieu de gestion effective de Jersey à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom Greyleaves S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social statuaire, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan de la Société au 30 septembre 2006;

4. Modification de l'année sociale de la Société afin qu'elle prenne fin au 28 février 2007 et pourra ainsi avoir une année sociale courant du 1er mars de chaque année au 28 février de chaque année;

5. Augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par annulation de dix mille sept cent soixante et onze (10.771) parts sociales A et dix mille trois cent quarante-neuf (10.349) parts sociales B ayant chacune une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2. ci-dessus;

6. Modification et refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2. ci-dessus;

7. Révocation des directeurs actuels, vote spécial de décharge et nomination de trois gérants pour une durée illimitée; et

8. Etablissement du siège social statuaire, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-avant, prient le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident unanimement de transférer ensemble le siège social statuaire, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société de Jersey à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Les associés déclarent en outre que toutes les formalités requises selon les lois de Jersey afin de donner effet à un tel transfert, ont été remplies de manière conforme.

Seconde résolution

Les associés décident unanimement que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée GREYLEAVES, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à partir de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés approuvent unanimement le bilan de la Société au 30 septembre 2006.

Quatrième résolution

Les associés décident unanimement de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle prenne fin au 28 février 2007 et pourra ainsi avoir une année sociale courant du 1er mars de chaque année au 28 février de l'année suivante.

Cinquième résolution

En conséquence de l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise, les associés décident unanimement d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par annulation de dix mille sept cent soixante et onze (10.771) parts sociales A et dix mille trois cent quarante-neuf (10.349) parts sociales B ayant chacune une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) de telle sorte que le capital social de la Société sera fixé à vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) représenté par quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales A (les Parts A) et quatre cent trente et une (431) parts sociales B (les Parts B) ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits attachés à elles suite à la refonte des statuts de la Société et allouées comme suit:

I. 160 Parts A sont allouées à Guglielmo Maisto;

II. 69 Parts A et 3 Parts B sont allouées à Paolo Ludovici;

III. 116 Parts A et 5 Parts B sont allouées à Andrea Manzitti;

IV. 102 Parts A et 29 Parts B sont allouées à Claudia Molinari;

V. 6 Parts B sont allouées à Federico Andreoli;

VI. 41 Parts B sont allouées à Marco Cerrato;

VII. 16 Parts B sont allouées à Loredana Conidi;

- VIII. 8 Parts B sont allouées à Anna Paola Deiana;
- IX. 41 Parts B sont allouées à Carlo Galli;
- X. 51 Parts B sont allouées à Riccardo Michelutti;
- XI. 41 Parts B sont allouées à Andrea Parolini;
- XII. 20 Parts B sont allouées à Nicola Saccardo;
- XIII. 8 Parts B sont allouées à Stefano Simontacchi;
- XIV. 16 Parts B sont allouées à Marco Valdonio;
- XV. 140 Parts B sont allouées à MAISTO E ASSOCIATI.

En plus de ce qui précède, les Parts suivantes sont conjointement détenues comme suit:

- I. 1 Part A est détenue conjointement par Andrea Manzitti (20%), Paolo Ludovici (72%) et Claudia Molinari (8%);
- II. 1 Part A est détenue conjointement par Claudia Molinari (80%) et MAISTO E ASSOCIATI (20%);
- III. 1 Part B est détenue conjointement par Federico Andreoli (20%), Loredana Conidi (52%) et Anna Paola Deiana (28%);
- IV. 1 Part B est détenue conjointement par Riccardo Michelutti (64%), Marco Cerrato (32%) et Carlo Galli (28%);
- V. 1 Part B est détenue conjointement par Carlo Galli (28%), Claudia Molinari (64%) et Andrea Parolini (8%);
- VI. 1 Part B est détenue conjointement par Andra Parolini (24%), Nicola Saccardo (64%) et Stefano Simontacchi (12%);
- VII. 1 Part B est détenue conjointement par Stefano Simontacchi (16%), Marco Valdonio (52%) et Andrea Manzitti (32%); and
- VIII. 1 Part B est détenue conjointement par Andrea Manzitti (36%), Paolo Ludovici (40%) et Maisto e Associati (24%).

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident unanimement de modifier et de refondre complètement les Statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

Les Statuts de la Société se liront comme suit dans leur version française:

I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GREYLEAVES, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-mille euros (EUR 22.000,-), représenté par quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales A sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts A) et quatre cent trente et une (431) parts sociales B sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts B, et ensemble avec les Parts A, les Parts), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés, adopté à la majorité requise pour modifier les Statuts, étant entendu que toute augmentation de capital ainsi réalisée résultera dans l'émission de nouvelles Parts Sociales A et nouvelles Parts Sociales B dans les mêmes proportions que celle de Parts Sociales A et Parts Sociales B à la souscription initiale de la Société, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une majorité des associés.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne un droit dans l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

6.2. A l'égard de la société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, considérant qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les propriétaires conjoints devront nommer une seule personne les représentant à l'égard de la Société.

6.3. Les Parts Sociales A sont librement cessibles entre associés ou, dans l'hypothèse d'un associé unique, à des tierces personnes. En addition des dispositions de l'article 189 de la Loi, si une société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales A à des non associés sera sujet à l'approbation préalable de l'assemblée générale des détenteurs de Parts Sociales A représentant au moins les trois quarts de la portion du capital de la Société constituée par les détenteurs de Parts Sociales A.

6.4. Aucune Part Sociale B ne pourra être transférée à l'exception des cas prévus à l'article 6.5 ci-dessous et à l'exception d'un transfert fait avec l'accord écrit de tous les détenteurs de Parts Sociales A.

6.5. Tout détenteur de Part Sociale B désireux de transférer toute Part Sociale B devra faire une demande écrite à la Société. Ladite demande obligera le représentant de la Société à proposer les parts sociales à tous les détenteurs de Parts Sociales A à la valeur nominale de ces parts sociales. Les parts sociales seront préalablement proposées à tous les détenteurs de Parts Sociales A sur base du fait que les parts sociales seront vendues aux détenteurs de Parts Sociales A acceptant l'offre et, si il y en a plus d'un, en proportion des détenteurs de Parts Sociales A existants. Si à l'expiration d'un délai de deux mois prenant cours après la date à laquelle la Société a reçu la demande susmentionnée, la Société n'a trouvé aucun acheteur pour toutes les parts sociales, les détenteurs de Parts Sociales B pourront, à leur discrétion, jusqu'à l'expiration d'une période de quatre mois à partir de ce moment, transférer tout ou partie des parts sociales à toute personne et à tout prix, ou par tout type de don; étant entendu que si le conseil de gérance de la Société le décide, la Société pourra informer les détenteurs de Parts Sociales B que la Société rachètera, aussitôt que possible, toutes les Parts Sociales B à leur valeur nominale.

Il pourra être renoncé ou dérogé à la procédure établie par l'article 6.5. avec l'accord préalable par écrit de tous les détenteurs de Parts Sociales A.

6.6. Les droits spéciaux attachés à chaque classe de parts sociales pourront être modifiés ou supprimés, même lorsque la Société envisage, ou durant ou en conséquence d'une terminaison des activités de la Société, par une résolution de l'assemblée des associés de la Société et avec l'approbation écrite des détenteurs de la majorité des parts sociales émises de telle classe.

6.7. Tout associé sera aura droit:

(a) sans paiement, à un certificat pour toutes les parts sociales de chaque classe qu'il détient et, lorsqu'une partie seulement des parts sociales établies par un certificat est vendue ou transférée, à un nouveau certificat pour le reste des parts sociales ainsi établies; ou

(b) après le paiement de la somme déterminée par les gérants pour chaque certificat, à plusieurs certificats chacun pour une ou plusieurs de ses parts sociales de toute classe.

6.8. Un transfert de Part Sociale ne sera opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties qu'après avoir été notifié ou accepté par la société conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres matières, il est renvoyé aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.9. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être examiné par chaque associé qui le demande.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le vingt-huit février de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Septième résolution

Les associés décident de démettre JURIS LIMITED et LIVELY LIMITED, des postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et de leur accorder, par un vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat et de nommer avec effet immédiat comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

a. Joost Tulkens, administrateur de société, né le 26 avril 1973 à Someren (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

b. Bart Zech, administrateur de société, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés décident d'établir le siège social statutaire, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.000,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Mersch.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 43, case 10. — Reçu 220 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016693/242/664.

(070009303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.980,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.909.

In the year two thousand and six, on the twelfth October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of DCC FUNDING S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a notarial deed of the notary Maître Henri Hellinckx, enacted on 29 September 2006, whose articles of incorporation have not yet been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

To this end, there appears:

DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at DCC HOUSE, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin, Ireland, RC Dublin number 423681 (the «sole shareholder»)

Here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the «proxy holder»).

This proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The proxy holder requests the notary to act that:

I.- All the 449 (four hundred and forty nine) shares of GBP 20.00 (twenty Great British Pounds) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Waiving of notice;

2.- Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 37,712,000.00 (thirty seven million, seven hundred and twelve thousand Great British Pounds) by the issue of 1,885,600 (one million, eight hundred and eighty five thousand and six hundred) new shares with a nominal value of GBP 20.00 (twenty Great British Pounds) each in favour of DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED (the «Contributor»);

3.- Subscription by the Contributor and payment of the 1,885,600 (one million, eight hundred and eighty five thousand and six hundred) new shares issued by the Contributor by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;

4.- Immediate cancellation of 449 shares of the Company with a value of GBP 20.00 (twenty Great British Pounds) each further to their contribution to the Company by the Contributor, and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of GBP 8,980.00 (eight thousand nine hundred and eighty Great British Pounds);

5.- Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to GBP 37,712,000.00 (thirty seven million, seven hundred and twelve thousand Great British Pounds) pursuant to the above resolutions;

6.- Termination of the current financial year;

7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 37,712,000.00 (thirty seven million, seven hundred and twelve thousand Great British Pounds), so as to raise it from its present amount of GBP 8,980.00 (eight thousand nine hundred and eighty Great-British Pounds) to GBP 37,720,980.00 (thirty seven million, seven hundred and twenty thousand, nine hundred and eighty Great British Pounds) by the issue of 1,885,600 (one million, eight hundred and eighty five thousand and six hundred) new shares with a nominal value of GBP 20.00 (twenty Great British Pounds) each (the «New Shares») in favour of the sole shareholder DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at DCC HOUSE, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin, Ireland (the «Contributor») prenamed, subject to the payment of a share premium of GBP 150,843,343.22 (one hundred and fifty million, eight hundred and forty three thousand, three hundred and forty three Great British Pounds and twenty two Pence) (the «Share Premium») of which GBP 3,771,200.00 (three million seven hundred and seventy one thousand two hundred Great British Pounds) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of GBP 188,555,343.22 (one hundred and eighty eight million, five hundred and fifty five thousand, three hundred and forty three British Pounds and twenty two pence).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Patrick Van Hees, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of the Share Premium of which GBP 3,771,200.00 (three million seven hundred and seventy one thousand two hundred Great British Pounds) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as of 12 October 2006, which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

Assets

- 449 shares having a par value of GBP 20.00 (twenty Great British Pounds) each in DCC FUNDING S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- A Eurobond amounting to GBP 186,630,265.00 (one hundred and eighty six million, six hundred and thirty thousand, two hundred and sixty five Great British Pounds) plus interest accrued amounting to GBP 410,922.07 (four hundred and ten thousand, nine hundred and twenty two Great British Pounds and seven pence) as of 12 October 2006 issued by DIVISIONAL FINANCE UK LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at C/O DAYS HEALTHCARE UK LIMITED, Litchard Industrial Estate, Bridgend, Mid Glamorgan CF31 2AL Wales, United Kingdom;
- A receivable of GBP 2,121,400.00 (two million, one hundred and twenty one thousand and four hundred Great British Pounds) plus interest accrued amounting to GBP 3,848.07 (three thousand, eight hundred and forty eight Great British Pounds and seven pence) as of 12 October 2006 against DCC HOLDINGS (UK) LTD a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at DAYS HEALTHCARE U.K. LIMITED, Litchard Industrial Estate, Bridgend, Mid Glamorgan CF31 2AL, Wales, United Kingdom;
- Cash amounting to GBP 127.08 (one hundred and twenty seven Great British Pounds and eight pence);

Liabilities

- A payable amounting to GBP 551,961.00 (five hundred and fifty one thousand, nine hundred and sixty one Great British Pounds) owed to DCC NOMINEES LIMITED, a group company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at registered office is at DCC HOUSE, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin.
- A payable amounting to GBP 498.00 (four hundred and ninety eight Great British Pounds) owed to DCC FINANCIAL SERVICES, a group company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at AIB INTERNATIONAL CENTRE, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland
- Other accrued liabilities («provisions») for a total amount of GBP 67,740.00 (sixty seven thousand, seven hundred and forty Great British Pounds);

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is GBP 188,555,343.22 (one hundred and eighty eight million, five hundred and fifty five thousand, three hundred and forty three Great British Pounds and twenty two pence). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 October 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

At the euro foreign exchange reference rate calculated by the EUROPEAN CENTRAL BANK as at 12 October, 2006, i.e.: 1.00 EUR = 0.67530 GBP, the contribution is assessed at EUR 279,217,152.70.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, such as duly represented by Mr. Patrick Van Hees, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the managers on 12 October 2006, who require the notary to act as follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

Further to the contribution of 449 shares of the Company by the Contributor, it is resolved to cancel the contributed shares with immediate effectiveness.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be automatically decreased by an amount of GBP 8,980.00 (eight thousand nine hundred eighty Great British Pounds).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the articles of association of the Company to be read as follows:

«The share capital of the Company is set at GBP 37,712,000.00 (thirty seven million, seven hundred and twelve thousand Great British Pounds), represented by 1,885,600. (one million, eight hundred and eighty five thousand and six hundred) shares with a nominal value of GBP 20.00 (twenty Great British Pounds) each».

Sixth resolution

After due and careful consideration it was unanimously resolved to exceptionally terminate as at 12 October 2006 the current financial year of the Company, having started on 29 September 2006. Consequently, the next financial year of the Company shall begin on 13 October 2006 and terminate on 31 March 2007, and each subsequent financial year of the Company shall then begin on 1 April and end on 31 March, as provided in article 17 of the articles of association.

Tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de DCC FUNDING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée par un acte notarié du 29 septembre 2006 du notaire M^e Henri Hellinckx et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A cette fin, comparait:

DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social à DCC HOUSE, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin, Irlande, RC Dublin N^o 423681 (l'«associé unique»)

Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé (le «mandataire»).

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Toutes 449 (quatre cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,00 (vingt livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 37.712.000,00 (trente-sept millions sept cent douze mille livres sterling), par l'émission de 1.885.600 (un million huit cent quatre-vingt cinq mille six cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,00 (vingt livres sterling) chacune en faveur de DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED (l'«Apporteur»);
- 3.- Souscription et paiement par l'Apporteur de toutes les 1.885.600 (un million huit cent quatre-vingt cinq mille six cent) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses éléments d'actifs et de passifs à la Société;
- 4.- Annulation immédiate des 449 parts sociales de la Société d'un montant de GBP 20,00 (vingt livres sterling) chacune suite à leur apport à la Société par l'Apporteur, et concomitamment, réduction du capital social de la Société d'un montant de GBP 8.980,00 (huit mille neuf cent quatre-vingt livres sterling);
- 5.- Modification de l'article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social en vue de refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de GBP 37.712.000,00 (trente sept millions sept cent douze mille livres sterling) suite aux résolutions précédentes;
- 6.- Clôture de l'exercice fiscal en cours;
- 7.- Divers.

Après que l'associé unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 37.712.000,00 (trente sept millions sept cent douze mille livres sterling), de manière à l'augmenter de son montant actuel de GBP 8.980,00 (huit mille neuf cent quatre-vingt livres sterling) à GBP 37.720.980,00 (trente sept millions sept cent vingt mille neuf cent quatre-vingt livres sterling), par l'émission de 1.885.600 (un million huit cent quatre-vingt cinq mille six cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,00 (vingt livres sterling) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED, associé unique précité, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social à DCC HOUSE, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin, Irlande (l'«Apporteur»), moyennant paiement d'une prime d'émission de GBP 150.843.343,22 (cent cinquante millions huit cent quarante trois mille trois cent quarante-trois livres sterling et vingt-deux cents) (la «Prime d'Emission») hors de laquelle un montant de GBP 3.771.200,00 (trois millions sept cent soixante et onze mille deux cent livres sterling) sera alloué à la réserve légale.

La totalité est entièrement libérée par un apport en nature de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs à la Société, pour une valeur totale s'élevant à GBP 188.555.343,22 (cent quatre-vingt huit millions cinq cent cinquante cinq mille trois cent quarante trois livres sterling et vingt deux cents).

Troisième résolution

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par M. Patrick Van Hees, pré-nommé. L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer par l'apport en nature consistant dans les actifs et passifs tels que décrits ci-après, moyennant paiement de la Prime d'Emission hors de laquelle GBP 3.771.200,00 (trois millions sept cent soixante et onze mille deux cent livres sterling) seront alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par l'Apporteur par un apport en nature de tous ses actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 amendée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'intégralité de ses actifs et passifs («universalité») et est conforme à la copie du bilan intermédiaire de l'Apporteur au 12 octobre 2006 qui restera attachée au présent acte, signée par les gérants de la Société.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit:

Actifs

- 449 (quatre cent quarante neuf) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,00 (vingt livres sterling) chacune, détenues dans DCC FUNDING S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg et, ayant son siège social sis 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

- Une Euro obligation d'un montant de GBP 186.630.265,00 (cent quatre-vingt six millions six cent trente mille deux cent soixante-cinq livres sterling) et les intérêts échus d'un montant de GBP 410.922,07 (quatre cent dix mille neuf cent vingt-deux livres sterling et sept cents) au 12 octobre 2006 émis par DIVISIONAL FINANCE UK LIMITED, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à C/O DAYS HEALTHCARE UK LIMITED, Litchard Industrial Estate, Bridgend, Mid Glamorgan CF31 2AL, Wales, Royaume-Uni;

- Une créance de GBP 2.121.400,00 (deux millions cent vingt-et-un mille quatre cent livres sterling) et les intérêts échus d'un montant GBP 3.848,07 (trois mille huit cent quarante huit livres sterling et sept cents) au 12 octobre 2006 contre DCC HOLDINGS (UK) LTD, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à DAYS HEALTHCARE U.K., LIMITED Litchard Industrial Estate, Bridgend, Mid Glamorgan CF31 2AL, Wales, Royaume-Uni;

- Une somme de GBP 127,08 (cent vingt-sept livres sterling et huit cents).

Passifs

- Une dette d'un montant de GBP 551.961,00 (cinq cent cinquante-et-un mille neuf cent soixante et une livres sterling) au profit de DCC NOMINEES LIMITED., une société du groupe, constituée en vertu du droit d'Irlande, ayant son siège social sis DCC HOUSE, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin, Irlande;

- Une dette d'un montant de GBP 498,00 (quatre cent quatre-vingt-dix huit livres sterling) au bénéfice de DCC FINANCIAL SERVICES., une société du groupe, constituée en vertu du droit d'Irlande, ayant son siège social sis à AIB INTERNATIONAL CENTER, International Financial Services Centre, Dublin1, Irlande;

- Autres dettes accrues («provisions») pour un montant total de GBP 67.740,00 (soixante sept mille sept cent quarante livres sterling);

Ainsi que, tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y être rattachées de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à GBP 188.555.343,22 (cent quatre-vingt huit millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent quarante trois livres sterling et vingt-deux cents). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 12 octobre 2006 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

Pour information, au taux de change de référence de l'euro par rapport aux devises étrangères, calculé par la Banque centrale Européenne le 12 octobre 2006, à savoir: 1,00 EUR = 0,67530 GBP, l'apport est évalué à 279.217.152,70 EUR.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par M. Patrick Van Hees, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport datée du 12 octobre 2006, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de cet apport, avec son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

Suite à l'apport des 449 parts sociales de la Société par l'Apporteur, il est décidé d'annuler les parts sociales apportées avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation qui précède, le capital social de la Société est automatiquement réduit d'un montant de GBP 8.980,00 (huit mille neuf cent quatre-vingt livres sterling).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article huit paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à GBP 37.712.000,00 (trente sept millions sept cent douze milles livres sterling), représenté par 1.885.600 (un million huit cent quatre-vingt cinq mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,00 (vingt livres sterling) chacune.»

Sixième résolution

Après un examen attentif, il a été unanimement décidé de clôturer exceptionnellement l'exercice social en cours de la Société au 12 octobre 2006, celui-ci ayant commencé le 29 septembre 2006. Par conséquent, le prochain exercice social de la Société commencera le 13 octobre 2006 et se terminera le 31 mars 2007, et par la suite, chaque exercice fiscal de la Société commencera le 1^{er} avril et finira le 31 mars, comme le prévoit l'article 17 des statuts de la Société.

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, faite à la Société, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ sept mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 2006, vol. 438, fol. 55, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007001039/242/315.

(060132604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

VM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.959.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016349/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Fininfor & Associés (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINLUXINFO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66 337, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 24 septembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 2 décembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 9 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet de fournir des conseils et services de consultance, de contrôle et d'assistance dans les domaines administratifs, légaux, comptables et fiscaux.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3.- Modification de la dénomination sociale en FININFOR & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A.

4.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

5.- Modification de l'article 11 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

Faisant suite à la première résolution l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet de fournir des conseils et services de consultance, de contrôle et d'assistance dans les domaines administratifs, légaux, comptables et fiscaux.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de FINLUXINFO HOLDING S.A. en FININFOR & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . première phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FININFOR & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 41, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007000526/242/93.

(060131721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pilkington Luxembourg No. 2 S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.401.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PILKINGTON LUXEMBOURG NO.2, S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 103.401, on 27 September 2004, published in the «Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations», under the number 1257 of 8 December 2004.

The meeting is presided over by Marc Albasser, jurist in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Patrick Van Hees, jurist in Mersch.

The meeting elects as scrutineer Marc Olivier Guérin, lawyer in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, PILKINGTON ITALY LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Prescott Road, St Helen, Merseyside WA 10 3TT, is duly represented by Mr. Patrick Van Hees, residing in Messancy, Belgium, pursuant to a power of attorney dated March 2006. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 394,423 shares with a nominal value of EUR 25.- each, representing the entire share capital of EUR 9,860,575.- of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company and of the next financial year of the Company;
3. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

After due and careful consideration it was unanimously resolved to amend the closing date of the next financial period of the Company, currently set at 25 March 2007, to fix it at 31 March 2006. Exceptionally and transitorily, the current financial year of the Company which has begun on 26 March 2006 will close on 31 March 2006. Consequently, each subsequent financial year of the Company would then begin on 1st April and end on 31 March.

Third resolution

Subsequent to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 1 April and ends on 31 March.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as of 31 March, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about seven hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PILKINGTON LUXEMBOURG NO.2, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés, section B, numéro 103.401, le 27 septembre 2004, publié au «Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations» sous le numéro 1257 du 8 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Marc Albasser, juriste à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Patrick Van Hees, juriste à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marc Olivier Guérin, avocat à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, PILKINGTON ITALY LIMITED, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Prescott Road, St Helen, Merseyside WA 10 3TT, est représentée par M. Patrick Van Hees, demeurant à Messancy, Belgique d'après un pouvoir daté du mars 2006. Le nombre de parts que l'associé unique détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 394.423 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- et représentant l'intégralité du capital social de EUR 9.860.575,-, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Décision de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société ainsi que de l'exercice social suivant de la Société;
3. Décision subséquente de modification de l'article 17 et 18 des statuts de la Société;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Après un examen attentif, il a été décidé de modifier la date de clôture du prochain exercice social de la Société, actuellement au 25 mars 2007, pour la fixer au 31 mars 2006. Exceptionnellement et à titre transitoire l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 26 mars 2006, se clôturera le 31 mars 2006. Par conséquent, chaque exercice social subséquent de la Société débutera le 1^{er} avril et se clôturera le 31 mars.

Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

- L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

«L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Chaque année, avec effet au 31 mars, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente minute, s'élève à environ sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

Le présent acte notarié a été réalisé à la date mentionnée au début du document.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Albasser, P. Van Hees, M. O. Guérin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2006, vol. 436, fol. 25, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016848/242/127.

(070009632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

FREO Financial & Real Estate Operations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000779/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00211. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.952.

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, a «société d'investissement à capital variable» organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

duly represented by Maître Jean-Claude Michels, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 December 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 114.952, incorporated pursuant to a notarial deed on 15 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1046 of 30 May 2006. The articles of incorporation have been modified by a notarial deed on 27 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1708 of 13 September 2006.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand three hundred euros (EUR 29,300.-) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) represented by three hundred fifty (350) units of hundred euros (EUR 100.-) each to sixty-four thousand three hundred euros (EUR 64,300.-) by the issue and the creation of two hundred ninety-three (293) units of hundred euros (EUR 100.-) each and consequently decides to subscribe for two hundred ninety-three (293) units in the unit capital of the Company and pay in for the entirety of these units.

The two hundred ninety-three (293) new shares are subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, previously named, here represented by Maître Jean-Claude Michels, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of twenty-nine thousand three hundred euros (EUR 29,300.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:
« **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at sixty-four thousand three hundred euros (EUR 64,300.-), represented by six hundred forty-three (643) units of hundred euros (EUR 100.-) each.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, une société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Jean-Claude Michels, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2006. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO II S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.952, constituée suivant acte reçu notarié en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 30 mai 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1708 du 13 septembre 2006..

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 29.300,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représentant trois cent cinquante (350) parts de cent euros (EUR 100,-) chacune à soixante-quatre mille trois cents euros (EUR 64.300,-) par la création et l'émission de deux cents quatre-vingt-treize (293) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune et par conséquent décide de souscrire deux cents quatre-vingt-treize (293) parts dans le capital de la société et de régler l'intégralité de ces parts.

Les deux cent quatre-vingt-treize (293) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, prénommée, ici représentée par Maître Jean-Claude Michels, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 29.300,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-quatre mille trois cents euros (EUR 64.300,-), représentés par six cent quarante-trois (643) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Michels, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2006, vol. 909, fol. 32, case 10. — Reçu 293 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007016646/239/98.

(070009329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007001040/242/10.

(060132605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Zougor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.379.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ZOUGOR MANAGEMENT S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre matière ainsi que l'aliénation par vente, échange, apport en nature ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet la prestation de services au sens large pour les entreprises, dont le management, l'administration, la gérance de celles-ci et le conseil en administration et en gestion de toutes sociétés.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cents soixante-douze mille euros (472.000,- EUR), représenté par dix-huit mille huit cents quatre-vingts (18.880) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'associé unique, Monsieur Philippe Lambert, préqualifié, déclare souscrire les dix-huit mille huit cents quatre-vingts (18.880) parts sociales et les libérer entièrement comme suit:

- dix-huit mille huit cents (18.800) parts sociales, moyennant apport de vingt-six mille huit cents (26.800) parts sociales, faisant 100%, de la société à responsabilité limitée NAP S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, cet apport étant évalué à quatre cents soixante-dix mille euros (470.000,- EUR);

- quatre-vingts (80) parts sociales moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux mille euros (2.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Demande d'exonération du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature des parts sociales a pour conséquence que la société détient 100% des parts sociales d'une société, constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, et en conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, la société demande à être exonérée du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, gérant technique, et

- Monsieur Alain Renard, employé privé, né à Liège, (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue D. Eisenhower, gérant administratif.

3.- Le gérant technique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 50.000,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 34, case 8. — Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016143/231/128.

(070008791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

KC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.670.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016350/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.731.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Frieders, de résidence à Luxembourg en date du 17 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 21 mai 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1470 du 1^{er} août 2006.

L'assemblée est présidée par Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Modification de l'année sociale, et modification en conséquence de l'article 8 des statuts;
- 2) Acceptation de la démission d'un (1) administrateur et nomination d'un (1) nouveau administrateur.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la faire correspondre à celle du 31 décembre au lieu de celle du 31 mai. L'assemblée générale décide en conséquence, mais à titre transitoire, que l'année sociale actuellement en cours sera prolongée pour être clôturée au 31 décembre 2006, au lieu du 31 mai 2007.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de:

- Monsieur Mike Jimmy Tong Sam,

avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement un nouveau administrateur, à savoir:

- Monsieur Vincent Willems, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 30 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Moraldi, A. De Maria, M. Canepa, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016687/5770/62.

(070009432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Astar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.744.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016352/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Canirsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.719.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016354/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.
